



Les **dons** de **sang** et les **transfusions sanguines** font l'objet d'une **surveillance** renforcée dans la région, comme dans toutes les régions de France.

C'est cette surveillance qui a été présentée au cours de la première journée régionale de **sécurité transfusionnelle**

et d'

Hémovigilance

organisée par l'Agence régionale de santé le 12 juin 2012 à Lyon.

Cette journée, qui s'est tenue quelques jours avant la **Journée mondiale des donneurs de sang**

(14 juin), était destinée aux professionnels de santé de la région (230 participants) impliqués dans la chaîne de transfusion sanguine de la région (établissements de santé transfuseurs, Etablissement français du sang). Elle a permis de rappeler l'ensemble du dispositif de surveillance et les liens indispensables à chaque étape de la chaîne allant du don, à la sécurité du produit avant son utilisation, en passant par le stockage, le transport jusqu'au malade et la transfusion elle-même.

Ce dispositif permet de garantir la sécurité sanitaire due aux donneurs et aux patients transfusés.

Elle est d'autant plus importante:

1- Que la région Rhône-Alpes est la première région de France pour les dons (chiffres 2010) avec 380 000 dons de sang. En 2011, on dénombrait plus de 220 000 donneurs de sang. Ceci permet de répondre aux besoins propres de la région et de venir renforcer d'autres régions

comme Provence Alpes Côte d'Azur et l'Île-de-France.

2- Qu'elle est la seconde région française en matière de transfusion avec environ 280 000 Produits sanguins labiles (PSL) transfusés par an.

Ces transfusions sont en constante augmentation depuis 10 ans (+20 %) du fait de la densité de la population (6 millions d'habitants), de la multiplicité des indications thérapeutiques, et du nombre élevé d'établissements « transfuseurs » (150, dont 74 ont un dépôt de sang), avec maternité et services d'urgence notamment, qui sont de grands utilisateurs.

Les effets indésirables survenus chez un donneur à l'occasion d'un don de sang ou chez un receveur lors d'une transfusion (malaises au moment du don, accident de transfusion...) doivent être déclarés par la structure où ils sont survenus à un réseau d'acteurs locaux régionaux et nationaux (Agence nationale de sécurité du médicament, anciennement AFSSAPS, Agence française pour la sécurité sanitaire des produits de soins).

Les plus importants font l'objet d'une étude minutieuse et d'actions pour éviter qu'ils ne se reproduisent .

Qu'est ce que la sécurité transfusionnelle et l'Hémovigilance ? :

La sécurité transfusionnelle comprend l'ensemble des mesures visant à maîtriser toutes les étapes de la chaîne transfusionnelle, du donneur au receveur. Elle a notamment pour objectif de réduire ou éliminer les risques immunologiques et infectieux liés à la transfusion de produits sanguins.

L'Hémovigilance est un élément de la sécurité transfusionnelle. Il s'agit de l'ensemble des procédures de surveillance et d'évaluation de la qualité des dons et des actes de transfusion sanguine.

Depuis 1993, ils sont encadrés par des textes réglementaire contenus dans le Code de santé publique.

Les intervenants sont à 3 niveaux totalement complémentaires :

- au niveau national :

- o L'Etablissement français du sang (EFS) doit assurer sur le territoire national, la couverture des besoins en produits sanguins labiles dans des conditions de sécurité et de qualité optimale.
- o L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) fixe les orientations, anime et coordonne les actions des différents intervenants et veille au respect des procédures de surveillance.
- o L'Institut national de veille sanitaire (InVS) met en place le suivi épidémiologique des donneurs de sang.
- o La Haute autorité de santé (HAS) intervient dans le cadre de la certification des établissements de santé. La sécurité transfusionnelle est n des critères de la certification.

- au niveau régional :

- o L'EFS (Etablissement français du sang) régional : organise la collecte de sang, la préparation et qualification biologique des dons, la distribution du sang aux établissements de santé . Il y en a 17 EFS régionaux en France.
- o Le coordonnateur régional d'Hémovigilance positionné auprès du Directeur général de l'ARS anime le réseau régional d'Hémovigilance (expertises, évaluations, suivi des signalements et alertes, formations et informations).

- au niveau local :

- o Les sites transfusionnels de l'EFS régional : Il y en a 13 en région Rhône-Alpes. Ils prélèvent les donneurs et distribuent, en direct, les poches de sang aux établissements de santé amenés à faire des transfusions (hôpitaux, cliniques, maternités...).
- o Les établissements de santé (hôpitaux, cliniques, maternités...) assurent la transfusion aux patients.

Les EFS et les établissements de santé sont tous dotés d'un correspondant d'Hémovigilance

Comment s'assure t-on de la sécurité de la transfusion sanguine en région Rhône Alpes

Écrit par ARS Rhône-Alpes

Jeudi, 14 Juin 2012 16:46 - Mis à jour Jeudi, 14 Juin 2012 16:58

(médecin ou pharmacien) et de référents (infirmier, technicien de laboratoire..) chargés de veiller à la qualité et la sécurité des transfusions dans tous les services.

L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes a été créée le 1er avril 2010. Cet établissement public, constitué de 830 personnes, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'Agence regroupe donc les forces de l'Etat et de l'Assurance maladie en région et se substitue aux pôles santé des DDASS et DRASS, à l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH), à l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM), aux pôles organisation des soins de la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) et de la Direction régionale du service médical (DRSM), au Groupement régional de santé Publique (GRSP), et à la Mission régionale de santé (MRS). Créée par la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) du 21 juillet 2009, l'ARS met en oeuvre au niveau régional la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficience des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes est présente dans les 8 départements de la région. Son siège se situe à Lyon. Elle dispose de délégations territoriales à Bourg-en-Bresse, Privas, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry et Annecy.